

*L'Adresse—M. Jelinek*

aux organismes mis sur pied pour le projet d'assainissement, et le gouvernement, en collaboration avec les États-Unis, doit accélérer la réalisation du programme initialement établi.

Il y a plus d'un an, au cours de la campagne électorale, j'avais insisté, tout comme chacun des autres candidats conservateurs, sur le mécontentement de la majorité des Canadiens devant le déficit très élevé et totalement inacceptable de l'assurance-chômage. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai adressé à mes électeurs un questionnaire composé des deux questions suivantes au sujet de la Commission d'assurance-chômage:

1. Croyez-vous que la Commission d'assurance-chômage fonctionne de façon satisfaisante?

2. Croyez-vous qu'il devrait y avoir une enquête sur toute l'activité de la Commission d'assurance-chômage?

Une majorité écrasante de 99 p. 100 des répondants ont déclaré que le fonctionnement de la Commission n'était pas satisfaisant et se sont prononcés en faveur d'une enquête générale sur les autres activités de la Commission. Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, plus de 1,500 réponses de 1,500 Canadiens de toutes les couches sociales et de toutes allégeances politiques, dans ma seule circonscription. Les résultats sont éloquentes.

Je le répète, et notre chef l'a déclaré publiquement, une enquête en profondeur s'impose sur toute cette affaire. Comme la plupart des Canadiens, j'en ai assez que le gouvernement laisse des individus profiter du régime aux dépens du travailleur et pratiquement leur servir les prestations d'assurance-chômage et de sécurité sociale sur un plateau d'argent. J'en ai assez des prévisions d'un déficit de 500 millions de dollars ou plus, soit 174 millions de plus qu'à la fin de 1972. La nécessité de modifications législatives dans ce domaine est la principale préoccupation de chaque Canadien qui ne peut plus souffrir les tapeurs et les parasites qui vivent aux crochets des honnêtes travailleurs.

L'an dernier, notre parti n'a pas cessé de harceler le gouvernement sur la question dans l'espoir que les mesures promises seraient finalement adoptées. Un projet de loi, qui devait rendre les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage plus strictes et plus rigoureuses, a bien été préparé. Toutefois, à la demande du NPD à qui les libéraux ne peuvent rien refuser, le gouvernement a retiré ces propositions pour les mettre aux oubliettes, tout simplement parce qu'il a peur d'offenser le député de York-Sud (M. Lewis) et ses partisans et de perdre leur appui.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes prioritaires qui se posent à nous aujourd'hui, l'inflation venant en tête de liste. Je pourrais aborder bien d'autres questions importantes qui préoccupent vivement les Canadiens, comme la crise de l'énergie, l'avortement, les stupéfiants, l'alcool, le logement, et le reste, mais comme porte-parole de mon parti en matière de santé et de sport amateur, je négligerais mon devoir si je passais sous silence la question vitale des Jeux olympiques qui se tiendront à Montréal en 1976 et si je ne relevais pas les anomalies qui ont entouré l'octroi, par le COJO, des droits de télévision pour les États-Unis.

Je me dois tout d'abord de rappeler l'appui que mon parti donne aux Jeux. Nous croyons maintenant, tout comme au moment de l'adoption du bill relatif au financement des Olympiques, que le Canada et les Canadiens ont beaucoup à retirer de cette expérience en tant qu'hôte de ces manifestations sportives prestigieuses. Il faut nous rappeler que les Olympiques se tiendront au Canada. Grâce à eux, le Canada pourra se faire connaître à l'étran-

ger; ils permettront de resserrer notre unité; ils donneront aux Canadiens la fierté nationale.

On ne peut mettre en doute le succès que de toute évidence ont connu jusqu'ici la loterie et la vente de monnaies, et je profite de l'occasion pour féliciter ceux qui ont œuvré en ces domaines et leur souhaiter que ce succès se poursuive; je songe d'une façon toute particulière au maire Jean Drapeau, car sans son initiative, la nouvelle conception des Olympiques n'aurait pu s'affirmer.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises, mon parti n'a pas l'intention de se désintéresser de l'aspect financier de la question ni de permettre qu'on gaspille ou emploie à mauvais escient les fonds fédéraux consacrés à cette organisation. Nous avons la ferme intention de rester les gardiens vigilants des intérêts du contribuable. C'est pourquoi le 11 janvier j'ai saisi la Chambre d'une motion au sujet des déclarations selon lesquelles le contrat des droits de télévision aurait comporté des avantages pécuniaires pour le parti libéral du Québec.

● (1520)

Le même jour, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) d'entreprendre une enquête sur les nombreuses contradictions et allégations concernant ce contrat. Il a répondu que son gouvernement n'en était pas responsable. J'entends des néo-démocrates crier à ma gauche que nous avons voté en faveur du bill concernant les jeux olympiques. De toute évidence, ils n'ont pas écouté cette partie de mon discours où j'affirmais tantôt que notre parti appuie cette idée des Olympiques et y croit, comme lors de l'adoption du bill concernant le financement.

De fait, nous appuyons la tenue à Montréal des Jeux olympiques. Pour ma part, je crois que Montréal est la ville qui répond le mieux aux exigences de la tenue des Jeux. Toutefois, je dois rappeler au gouvernement et au NDP que, il y a plus d'un an, j'ai proposé la décentralisation de certaines des manifestations afin que nous puissions utiliser des installations existantes, épargnant ainsi des millions de dollars en deniers publics tout en donnant à des milliers de Canadiens l'occasion de participer à ces jeux.

Lorsque j'ai demandé au premier ministre d'entreprendre une enquête, il a répondu que cela ne relevait pas de son gouvernement. Monsieur l'Orateur, il est inconcevable que le premier ministre ose même déclarer que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité en cette matière et que cela relève du gouvernement provincial.

Rappelons brièvement les antécédents de la décision de tenir les Jeux olympiques au Canada. Le 21 mai 1969, le premier ministre a envoyé une lettre d'acceptation au Comité olympique international pour accueillir les Jeux au nom de tous les Canadiens. Lorsque le Comité olympique international reçoit une lettre d'acceptation de la part d'un gouvernement, il considère que la signature signifie une connaissance préalable de la planification financière des Jeux tout comme d'un plan national de financement, s'il y a lieu. Jusqu'ici, tous les responsables des Olympiques, y compris le Commissaire général, M. Rousseau, ont signalé que les Jeux de 1976 ne relevaient pas uniquement de Montréal, ni de la province de Québec, mais de tous les Canadiens.

Est-ce que le premier ministre prétendrait maintenant que le gouvernement fédéral se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne le succès des Jeux olympiques de 1976? Qu'en est-il des organismes fédéraux que le COJO met à contribution relativement à la tenue des Jeux, y compris le ministère des Postes, la Monnaie canadienne,